

Audience RASED du 16 février 2012

Administration : IA, IA adjointe, IENA, Secrétaire Général de l'IA, IEN ASH

Syndicats : SNUipp-FSU, Sgen-CFDT, CGT Educ'Action, SNE-CSEN, SE-UNSA.

Membres du RASED : 9 circonscriptions représentées : Ste Maxime, Toulon 3, Toulon 2, La Garde, La Seyne, Brignoles, Draguignan, St Maximin, Hyères.

Cette audience, à l'initiative des syndicats cités ci-dessus et des membres du RASED réunis en AG lors de la grève du 13 février dernier, a permis d'exprimer les inquiétudes de toute la profession quant au devenir des RASED et de la gestion de la difficulté scolaire dans les écoles.

La délégation a encore une fois dénoncé ces fermetures qui vont avoir des conséquences catastrophiques sur les élèves et les écoles.

Elle a pointé les problèmes inhérents à la spécificité de chaque circonscription et a exprimé les craintes de voir diminuer le nombre de ces postes avec les conséquences que cela va engendrer.

Par exemple, en zone rurale, beaucoup de villages ne seront plus couverts par l'intervention des RASED, or ce sont souvent les seules prises en charge possible dans ces secteurs où il n'existe pas ou peu de structures externes à l'école (orthophonistes, pédopsychiatres, centres de guidances etc.)

En zone urbaine où sont implantées les écoles ECLAIR (ex RAR) les problèmes sont multiples, souvent difficiles à gérer. Une autre répartition des moyens, revus à la baisse, laissera de côté une partie de cette population scolaire.

Autre conséquence, le démantèlement d'équipes qui fonctionnaient bien et dont le travail portait ses fruits. Un travail de prévention rendu impossible. L'implication du RASED dans les projets d'école est remise en question et des enseignants se retrouveront souvent seuls et démunis face à certaines situations.

La délégation a déclaré que compte tenu des difficultés sociales qui touchent de plus en plus la population varoise, il est nécessaire d'ouvrir et non de fermer ces postes. Il faut en effet mener une réflexion sur le rôle de l'école. Cette réflexion ne peut se faire sans le lien social. Ces postes de RASED sont la cible du gouvernement dans une période de rigueur budgétaire, leurs fermetures passent plus inaperçues aux yeux du public que des fermetures de classes.

L'IA a répondu que l'école évolue et qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur la diversité des problèmes et du public, la globalité de l'école, la fonction du RASED et les moyens de lutter contre l'échec scolaire. Il a rajouté que les objectifs fixés n'ont pas été atteints malgré la présence du RASED. 22 postes n'étaient pas occupés par des enseignants spécialisés et ne pouvaient être considérés comme des postes spécialisés. Parallèlement, un certain nombre d'enseignants ont une spécialisation et exercent sur des postes « normaux », ils peuvent faire bénéficier les élèves de leurs compétences. Il ne sera plus possible de couvrir tout le département et il sera nécessaire de mener une réflexion avec les IEN sur la redéfinition des zones à couvrir (beaucoup d'écoles ne bénéficieront plus de l'intervention du RASED), la hiérarchisation des difficultés et des besoins. Il a précisé qu'il n'a pas pu honorer ses engagements de conserver au moins une spécialité de chaque option dans toutes les circonscriptions.

La délégation a demandé des précisions sur les personnels touchés par ces mesures de carte scolaire : ce seront d'abord les personnels nommés à titre provisoire sur un poste de RASED puis le dernier arrivé sur le poste dans l'option visée par la fermeture sur la circonscription. Comme pour des postes d'adjoint, la possibilité de bénéficier d'une priorité carte scolaire à la place d'un autre membre du RASED de la même circonscription.

Cas particuliers à étudier : ceux qui ont été concernés par un redécoupage de circonscription. Ceux qui ont été formés récemment et qui doivent un engagement de 3 ans à l'enseignement spécialisé : ils devront solliciter un poste spécialisé au mouvement. Les procédures de priorités seront définies dans la circulaire mouvement après examen lors de la CAPD du 20 février par les syndicats qui y siègent. A ce jour, nous sommes en mesure d'annoncer que la priorité se fera sur tout poste de la même option même hors circonscription ou sur un poste d'adjoint ou de titulaire de secteur sur la circonscription d'origine.

Un accompagnement professionnel des personnels pourra être envisagé à leur demande.

La mobilisation se poursuit. Informez nous des initiatives menées dans votre secteur.